

N° 10

Du vingt huit avril mil neuf cent, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *Nozambino Giuffrè* *Andrieux*

Agé de *vingt trois* ans, né à *Bovasso*
 département de *Stale* le *deux* du mois
 de *novembre* mil huit cent *soixante six* profession
 de *cultivateur* domicilié à *La garde* département
 de *Var* fils *majeur* de *Ju Nozambino*
Tulgassio né à *Savigliano* département
 de *Stale* en son vivant profession de *cultivateur*
 domicilié à *La garde* département de *Var*
 et de *Isabelle Catherine* née à *Bovasso*
 département de *Stale*, son épouse, profession de *journalière*, domiciliée
 à *La garde (Var)* la mère ici présente et consentante, d'une part.

Et de *Andrieux Marie*

Agée de *vingt un* ans, née à *Les Salottes*
 département de *Var* le *trois* du mois
 de *Novembre* mil huit cent *soixante dix huit* profession
 de *cultivateur* domiciliée à *La garde* département
 de *Var* fille *majeure* de *Ju Constant Legrand*
Marie Antoinette née à *St Luc* département
 de *Var*, en son vivant profession de *cultivateur*
 domicilié à *St Luc* département de *Var*
 et de *Marie Antoinette Fobis* née à *St Luc*
 département de *Var*, son épouse, profession de *cultivateur*, domiciliée
 à *La garde (Var)* la mère ici présente et consentante, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage faite, sans opposition, les dimanche huit et quinze avril mil neuf cent, demeurés à jour pendant le délai voulu par la loi;

- 2° Vu l'extrait de l'acte de naissance des futurs époux;
- 3° Vu l'acte de décès du père du futur époux;
- 4° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse;
- 5° Vu enfin l'extrait de l'acte de décès du père de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a eu ni fait de contrat de mariage à la date de
 du mois de _____ mil huit cent _____
 par devant M^r _____ notaire à _____
 département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Andrieux*
Marie et l'autre *Nozambino Giuffrè*
Andrieux

Le tout en présence de *Andrieux Charles*
 domicilié à *La garde* département de *Var*
 Agé de *vingt neuf* ans, profession de *cultivateur*
 père de la future

De *Marie Louis*
 domicilié à *Les Salottes* département de *Var*
 Agé de *vingt un* ans, profession de *charpentier*
 non parent ni allié des futurs

De *Andrieux Marie*
 domicilié à *La garde* département de *Var*
 Agé de *vingt cinq* ans, profession de *cultivateur*
 père de la future

Et de *Lombard Marie*
 domicilié à *La garde* département de *Var*
 Agé de *vingt quatre* ans, profession de *cultivateur*
 non parent ni allié des futurs.

Après quoi *Moi Eugène Blaise*, maire de la
 commune de *La garde*
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la présente salle de la maison communale et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception des mères des futurs époux qui ont déclaré ne le savoir.
 J'Approuve de vingt mots après eux.

Antoine Nozambino *Marie Andrieux*
Andrieux Marie *Louis*
Andrieux Marie *Marie Lombard*

Eugène Blaise